

No de résolution

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 1^{er} mars 2011 à 13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences:

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches

MM. Claude Canuel, maire de Matane

Yvan Côté, maire de Saint-Paule Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Vérification du quorum;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Autorisation achat logiciel PG Solutions gestion des terres publiques;
- 5- Suivi dossier Édifice de La Matanie;
- 6- Dossier Secours minimaux;
- 7- Génie civil;
- 8- Union des municipalités du Québec;
- 9- Orientations séance du 16 mars 2011 projet d'ordre du jour;
- 10- Période de questions;
- 11- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 135-03-11

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolutio ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 136-03-11

AUTORISATION ACHAT – LOGICIEL PG SOLUTIONS – GESTION DES TERRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 76-02-10 autorisant la signature de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour une période de cinq (5) ans renouvelable conformément aux modalités de l'Entente intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a confié au fournisseur *PG Solutions* le mandat de développer pour le bénéfice des MRC du Québec, un logiciel pour faciliter la gestion foncière et la reddition de compte selon les paramètres de l'entente de délégation;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF alloue un montant de 4 000 \$ à chacune des MRC pour la mise en place de l'entente de gestion;

CONSIDÉRANT la proposition de *PG Solutions* pour la fourniture du module « Gestion des baux de villégiatures, sablières et gravières »;

CONSIDÉRANT QUE la facturation des baux de villégiature, en lien avec la nouvelle entente de délégation de gestion, doit être effectuée par la MRC de Matane à compter du 1^{er} avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du comité administratif acceptent la proposition de *PG Solutions*, soit :

- un montant de 3 070 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat du logiciel « Gestion des baux de villégiatures, sablières et gravières » et des utilitaires (Sybase et PowerBuilder), comprenant deux licences du logiciel d'exploitation MégaGest, la mise en route, la préparation, la configuration, la formation et la gestion de projet;
- un montant annuel de 1 000 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien et de soutien, lequel sera facturable, une fois la formation complétée, au prorata des mois restant jusqu'au 31 décembre de l'année en cours:

D'autoriser qu'un montant additionnel soit versé, au prorata des dossiers gérés par chacune des MRC, en fonction du total des dossiers transférés par le MRNF afin de distribuer un montant de 25 000 \$ entre les MRC utilisant le logiciel de *PG Solutions*;

D'autoriser la directrice générale à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 137-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – AVIS DE MOTION PAR COURRIER RECOMMANDÉ – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2010 POUR AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif, après discussions avec les professionnels mandatés au dossier et après avoir pris connaissance de l'estimation révisée des coûts pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de la Matanie, sont d'avis qu'il y a lieu de réviser à la hausse le règlement d'emprunt numéro 247-2010;



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la disposition de l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que l'avis de motion peut être remplacé par un avis donné par lettre recommandée aux membres du Conseil, au moins dix (10) jours avant la date de la séance où le règlement mentionné dans l'avis sera pris en considération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif mandatent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à transmettre un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matane qui se tiendra le 16 mars 2011, un projet de règlement numéro 247-1-2011 ayant principalement pour objet de modifier le règlement d'emprunt numéro 247-2010 pour augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt afin de prendre en compte l'estimation révisée pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 138-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS LOCATIVES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser des travaux d'électricité et de plomberie pour permettre le raccordement de l'appareil d'air climatisé qui desservira des locaux au rez-de-chaussée et pour l'enlèvement, avant la finition du plafond du local du CFE, des tuyaux d'égout qui auraient dus être enlevés lorsque les travaux de la MRC auraient été réalisés à l'étage supérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser des dépenses au montant de 3 398,80 \$, plus les taxes applicables, soit un montant de 3 872,08 \$ pour des travaux à réaliser à l'Édifice de La Matanie, et le paiement qui sera imputable au montant prévu au budget 2011 pour des travaux d'améliorations locatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier – Secours minimaux – Recommandation phase III à l'effet de prévoir une structure régionale – Demande à être déposée par les 3 MRC pour du financement par le fonds conjoncturel – Rencontre avec monsieur Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, le 16 mars 2011.

Dossier Génie civil – technicien en génie civil – estimation des besoins pour chaque municipalité – entente intermunicipale à prévoir – discussion à amorcer avec la MRC de La Matapédia.

Union des municipalités du Québec – adhésion de la MRC – à vérifier.

Orientations et discussions – séance du 16 mars 2011 – projet d'ordre du jour.

Informations – dossier Rivière-Blanche.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Informations – projet de politique culturelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 139-03-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvan Imbeault

Préfet

Line Ross, M.B.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvan Imbeault, préfet

ules Municipales No 4614-A-PFS1